

Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger

CONTEXTE

L'un des apports majeurs de la loi de 2007 fut de créer un dispositif mieux organisé de détection des enfants en danger ou en situation de danger, autour des cellules de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP). En 2016, les textes en précisait les conditions de mise en œuvre.

Cependant, la persistance de difficultés dans le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes (IP) a conduit la HAS à élaborer un cadre national de référence sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger, afin d'outiller les professionnels et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire national.

Ce référentiel publié en janvier 2021 est, depuis la loi du 7 février 2022, d'application obligatoire pour les Conseils départementaux. Le CREAL propose une formation pour aider les différentes parties prenantes à se l'approprier.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Construire une culture partagée de l'évaluation des situations en protection de l'enfance
- > Savoir utiliser le référentiel de la HAS afin d'analyser et de rendre compte d'une situation de danger
- > Développer une culture de l'évaluation partagée avec les personnes concernées
- > Contribuer à une prise de décisions plus éclairée en matière de danger ou de risque de danger

CONTENU

- > De 2007 à 2023 : changer de paradigme en protection de l'enfance en se centrant sur les besoins fondamentaux des enfants
- > Évaluer en protection de l'enfance : enjeux et cadre national de référence
- > La gouvernance du dispositif de recueil et de traitement des IP (livret 1)
- > Le circuit de recueil et de traitement des IP (livret 2)
- > Les théories qui fondent le référentiel :
 - La théorie de l'attachement
 - Le modèle écologique
- > Utiliser le guide d'accompagnement à l'évaluation (livret 3)
- > *En option : révision de l'organisation de la CRIP, des trames...*

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout professionnel intervenant en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques avec documents fournis
- > Mise en situation sur la qualification du danger
- > Analyse d'écrits professionnels (travaux de groupes)

> **Durée** : 3 à 4 jours (sans les options)

> **Formation ou appui méthodologique en intra**



Intervenante

> **Dominique DUBOIS** (membre du groupe de relecture du référentiel de la HAS)



Tarifs 2024

1080 € à 1520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)